



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/09/15

Reçu en Préfecture le : 01/10/15
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 28 septembre 2015
D - 2015/444

Aujourd'hui 28 septembre 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Interruption de séance de 16h35 à 16h40

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Monsieur Benoit MARTIN, Madame Sandrine RENOUE, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques COLOMBIER

Inscription du site de la caserne de la Benauge à la 13^{ème} session d'EUROPAN. Charte du site. Financement. Autorisation.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

1. CONTEXTE

Dès 2015, le SDIS a pris la décision de déménager de la caserne des pompiers de la Benauge afin de se doter d'un équipement plus performant au vu des évolutions de ses modes de fonctionnement et des difficultés de circulation aux abords du pont de pierre.

La nouvelle caserne sera implantée au cœur de la future ZAC Garonne Eiffel, sur le secteur du Belvédère, c'est-à-dire à la tête du pont Saint-Jean sur la rive droite, entre le boulevard Joliot Curie et le réseau ferroviaire. Celle-ci sera mise en service fin 2019. A ce jour, le concours d'architecture est en cours pour une désignation du maître d'œuvre au 2^e semestre 2015.

Le site de l'actuelle caserne, propriété de Bordeaux Métropole, est mis à disposition du SDIS jusqu'à la mise en service du futur équipement. Sa cession est inscrite dans le protocole foncier Bordeaux métropole/EPA Bordeaux Euratlantique.

La caserne de la Benauge, mémoire de l'architecture du XX^e siècle, est protégée par la législation sur monuments historiques depuis septembre 2014. Toutefois, l'état général du bâti se dégrade progressivement.

Afin d'anticiper le devenir de cet ensemble du patrimoine du XX^e siècle, la Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole et l'EPA Bordeaux Euratlantique ont souhaité lancer une réflexion sur son devenir en inscrivant la caserne de la Benauge à la 13^e session d'Europan.

Europan est un concours d'idées d'architecture et d'urbanisme lancé simultanément tous les deux ans dans une vingtaine de pays européens autour d'un thème commun et à partir de situations urbaines concrètes proposées par des collectivités.

Europan s'adresse aux jeunes architectes, urbanistes, paysagistes, artistes, géographes, écologues... et toute discipline en lien avec la conception des territoires, de toute l'Europe géographique.

Les modalités de participation à Europan 13 sont précisées dans une convention dénommée « Charte du site » qui doit être signée par les différents partenaires, c'est-à-dire Europan France, la Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole et l'EPA Bordeaux Euratlantique.

2. ENJEUX DE L'INSCRIPTION DE LA CASERNE DE LA BENAUGE A EUROPAN 13

L'inscription du site de la caserne de la Benauge à Europan, programme européen de recherche-expérimentation pour l'innovation urbaine et architecturale, donne l'opportunité de :

- initier le processus de reconversion du site dans un cadre international qui favorise l'innovation;
- faire de la caserne de la Benaugue la proue de Garonne Eiffel, un quartier en devenir ;
- trouver un usage ou plusieurs permettant de revaloriser ce patrimoine du XX^e siècle protégé par la législation des monuments historiques ;
- proposer un projet de reconversion favorisant l'appropriation par les Bordelais qui l'acceptent peu à ce jour ;
- créer des liens, des connexions avec le quartier existant et le futur quartier Deschamps ;
- intégrer cet ensemble patrimonial dans la dynamique de la rive nature en revalorisant son image depuis la rive gauche ;
- tendre vers un projet ambitieux en matière urbaine, architecturale et programmatique tout en prenant en compte la conjoncture économique, avec les restrictions budgétaires publiques, en réfléchissant à des préfigurations de modes de financement ne reposant pas sur des subventions publiques ou seulement à la marge ;
- proposer une stratégie de projet associant différents acteurs et des montages opérationnels innovants.

Cette consultation a pour objectif de retenir une ou plusieurs équipes parmi les trois sélectionnées en phase concours.

L'issue de ce concours ne consiste pas à confier aux lauréats la mise en œuvre du projet architectural. En revanche, il peut être envisagé, suivant la pertinence de leur proposition, de poursuivre la démarche avec eux en leur confiant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (participation à l'élaboration d'un cahier des charges pour un possible appel à projet). Cette éventuelle mission peut faire l'objet d'un co-financement par le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) dans le cadre du programme national de recherche-expérimentation Européen.

3. DÉSIGNATION DU OU DES LAURÉATS

La désignation du ou des lauréats est sous la compétence d'un jury qui doit se réunir à l'automne 2015.

La Ville de Bordeaux, l'EPA Bordeaux Euratlantique et Bordeaux Metropole sont invitées au jury pour émettre un avis.

Le résultat de ce concours sera connu en décembre 2015.

4. PARTICIPATION FINANCIÈRE

L'inscription de ce site au concours Europan est conditionnée par une adhésion à l'association Europan France et par le règlement de la cotisation d'un montant de 70 000 € pour les deux années de la session 13, soit 2015 et 2016.

Il a été convenu de la répartition financière suivante entre les 3 partenaires publics :

- EPA Bordeaux Euratlantique : 30 000 €, soit 15 000 € en 2015 et 15 000 € en 2016,
- Bordeaux Métropole : 30 000 €, soit 15 000 € en 2015 et 15 000 € en 2016,
- Ville de Bordeaux : 10 000 €, soit 5 000 € en 2015 et 5 000 € en 2016.

En contrepartie Europan s'engage notamment à :

- organiser le concours Europan,
- mettre à disposition un expert pour la préparation des documents,
- éditer et diffuser différentes publications,
- soutenir la demande de co-financement pour les phases d'études du processus de développement du projet (mission post-concours pour une ou plusieurs équipes lauréates).

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer la Charte Europan et tous les documents afférents,
- Autoriser le versement de la participation de la Ville de Bordeaux.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 septembre 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Elizabeth TOUTON

E U R O P A N FR

EUROPAN FRANCE / GIP AIGP
Palais de Tokyo
13, avenue du Président Wilson
75116 Paris

EUROPAN 13

Charte du site : CASERNE DE LA BENAUGE, BORDEAUX

novembre 2014

Nous, EPA Bordeaux-Euratlantique, Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux, proposons le site de la Caserne de la Benauge pour la 13ème session du concours d'idées d'architecture et d'urbanisme European.

Nous affirmons ainsi notre adhésion aux objectifs d'European, programme européen de recherche-expérimentation pour l'innovation urbaine et architecturale, et exprimons notre volonté de porter et promouvoir des projets exemplaires en matière de prospective urbaine.

European nous invite à participer à une plate-forme de débats sur l'urbanisme, le paysage, l'architecture et l'habitat à l'échelle européenne, et à bénéficier de la mobilisation des équipes de jeunes professionnels de la conception urbaine, architecturale et paysagère et partager leurs idées. Le thème de la 13ème session European, « La Ville adaptable 2 », répond à nos préoccupations et attentes pour le site que nous proposons :

COMMENT LE SITE RÉPOND-IL AU THÈME DE LA VILLE ADAPTABLE ?

La caserne de la Benauge se dresse depuis la rive droite de la Garonne et fait face à la façade urbaine de la rive gauche, celle de la ville de Bordeaux historique, classée patrimoine de l'UNESCO. Elle constitue un landmark emblématique provoquant de la modernité dans le paysage urbain bordelais.

Le départ des pompiers interroge le devenir d'un ensemble architectural sur 1,3 ha en plein cœur de la ville. Sujet de débat passionné, la caserne est le lieu d'un projet processus dans le thème de la ville adaptable. Les questions de l'ouverture à la ville d'un ensemble jusque-là hétérotopique, de la stratégie de réhabilitation du Patrimoine du 20ème siècle, de la transformation programmatique, de la démarche engagée dans la co-construction du projet et de la démarche participative forment les sujets à réinventer.

En proposant ce site comme support réel à la réflexion des équipes de jeunes concepteurs européens, nous nous engageons dans une dynamique de recherche et d'innovations avec l'objectif d'aboutir, avec les équipes sélectionnées, à la mise en place d'un processus d'expérimentation, et de favoriser la réalisation d'un programme architectural expérimental, avec des maîtres d'ouvrages partenaires et autres acteurs.

Pour réaliser ces objectifs, nous prenons l'engagement :

- de garantir que le site offre un potentiel de développement et de réalisation (disponibilité foncière, constructibilité, etc...)
- d'accepter le règlement européen du concours European (pj en annexe)

EUROPAN FRANCE / GIP AIGP
Palais de Tokyo
13, avenue du Président Wilson
75116 Paris

- de mettre à la disposition d'Europan, dans les délais convenus, les documents nécessaires à la constitution du dossier complet de site : plans, photos, textes de présentation des caractéristiques et problématiques du site, des enjeux et attentes définis par la collectivité,
- d'organiser en temps voulu une visite du site et une réunion d'information à l'usage des candidats et d'en diffuser le compte-rendu en partenariat avec European France,
- d'accepter la composition du jury du concours, la pré-sélection de 10 à 20% des projets et la sélection finale par le jury de 3 projets et équipes de concepteurs par site,
- d'assister au jury, hors délibération finale, de participer à une concertation avec celui-ci, et de donner notre avis sur les projets présélectionnés,
- de mettre en place, à l'issue du concours, un processus d'expérimentation : consultation des trois équipes sélectionnées portant sur la faisabilité des propositions et l'adaptabilité réciproque des idées et des évolutions du site et du programme pressenti ;

• cette consultation aura pour objectif de retenir une ou plusieurs équipes parmi les trois sélectionnées en phase concours, afin de poursuivre le processus engagé et d'aboutir à des commandes urbaines pour les équipes sélectionnées. Les commandes seront à définir en fonction des projets sélectionnés.

• de favoriser l'aboutissement d'une réalisation architecturale par l'attribution d'une commande de maîtrise d'œuvre pour un programme expérimental à l'une ou plusieurs des équipes de concepteurs sélectionnées. Cela se fera par la mise en place d'un partenariat avec un maître d'ouvrage associé à la démarche.

• d'accepter la participation et l'assistance d'un expert d'Europan France à l'élaboration du dossier de site, puis au processus de développement du projet,

• de devenir membre de l'Association European-France et de régler la cotisation d'un montant de : **70 000 € pour les deux années de la 13^e session.**

La somme est ainsi répartie :

Euratlantique : 30 000€ soit 15 000€ en 2015 et 15 000€ en 2016

Bordeaux Métropole : 30 000€ soit 15 000€ en 2015 et 15 000€ en 2016

Ville de Bordeaux : 10 000€ soit 5 000€ en 2015 et 5 000€ en 2016

Celle-ci devra être réglée après réception d'un appel à cotisation de la part d'Europan France.

En contrepartie, European s'engage à :

- mettre à disposition de la collectivité un expert pour la préparation du dossier de site à porter au concours : fiche synthétique, dossier complet comportant un mémoire, des données et des éléments graphiques sous formes de fichiers numériques, et selon la liste émise par le règlement européen du concours.
- organiser le concours European sur notre site,
- organiser les événements nationaux et européens de la session selon le calendrier joint en annexe,
- organiser et favoriser les différentes rencontres du réseau European,

- éditer et diffuser les différentes publications de la session (dossiers de presse, catalogues des résultats français et européens)
- porter à notre connaissance les projets présélectionnés et communiquer notre avis aux experts et au jury,
- présenter notre site, valoriser et communiquer les résultats sur celui-ci, organiser rencontres et débats lors des différents événements et dans les publications nationales et européennes de la session
- participer à la mise en place et au suivi du processus d'expérimentation
 - conseiller l'établissement public Euratlantique, Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux pour définir et formuler la commande,
 - conseiller sur le partenariat et les compétences nécessaires au projet,
 - identifier et permettre de résoudre les difficultés rencontrées,
 - garantir la conformité de la démarche et du projet aux objectifs du programme European
 - assister les équipes sélectionnées pour le passage du concours au processus d'expérimentation et de réalisation, les conseiller pour l'évolution ou les adaptations du projet en fonction des évolutions du site et des attentes de la collectivité
 - valoriser les démarches de projet, les projets, et les réalisations exemplaires.
- soutenir la demande de co-financement pour la phase d'études du processus de développement du projet auprès du Plan Urbanisme Construction Architecture, dans le cadre du programme national de recherche-expérimentation European

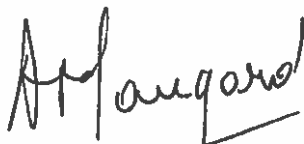
Fait à....., le....., en 4 exemplaires.

Les représentants du site :

L'Etablissement Public d'Aménagement
Euratlantique,

le Président de Bordeaux Métropole,
le Maire de Bordeaux,

Le président d'European-France
Alain Maugard



European France
Palais de Tokyo
13 avenue du Président Wilson
75116 PARIS

